

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 février 2009

Le 09 février 2009, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire.

Etaient présents : 14 membres : Maurice GIACOMINI, Jacky TONOLI, Annie CARRIER, Alain BOSSON, Didier BAUD, Pascal AUDUC, Michel BOUSQUET, Daniel GUILLEMARD, Laurent HUAU, Stéphane LANCOUD, Anny MARTIN, Christian SORO, Bruno TASSAN, Gilbert THIODET.

Absent excusé : 1 membre : Frédérique GRAND (procuration à Laurent HUAU).

Date de la convocation : 03 février 2009.

Secrétaire de séance : Daniel GUILLEMARD.

APPROBATION DE COMPTES-RENDUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2008,
- **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 décembre 2008,
- **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2009.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel GUILLEMARD est désigné Secrétaire de séance.

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE MARCHE « AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LA RD1206 »

Le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'études UGUET prévoit que « le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération par le montant du coût prévisionnel des travaux ».

Le contrat de base a été déterminé en appliquant un taux de 6,80 % au coût d'objectif initial de 650.000 € H.T., ce qui donne un montant provisoire d'honoraires de 44.200 € H.T.

L'objet de l'avenant n° 1 est de fixer le montant du coût prévisionnel définitif et du forfait définitif de rémunération.

L'avenant n° 1 prend également en compte des modifications de programme importantes ayant une incidence sur le coût prévisionnel définitif.

L'avenant n° 1 est de + 10.034,49 € H.T. par rapport au montant provisoire défini au contrat de maîtrise d'œuvre, soit une augmentation de 23 %.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 06 février 2009, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'oeuvre pour le marché « aménagement d'un giratoire sur la RD1206 »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1.

DEPOT D'UN DOSSIER FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) COMMUNAL, DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE FISAC GLOBALE MENEESUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « ANNEMASSE - LES VOIRONS – AGGLOMERATION » (ANNEMASSE AGGLO).

Au vu du contenu précis du dossier FISAC communal d'Etrembières, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le dossier FISAC communal d'Etrembières tel qu'annexé à la présente délibération,
- **sollicite** l'intervention financière de l'Etat sur ce dossier, au titre des opérations individuelles d'aménagement dans les communes rurales du dispositif FISAC,
- **demande** à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie une dérogation pour commencer de manière anticipée les travaux prévus dans ce dossier,
- **charge** Monsieur le Maire de mettre en œuvre les procédures relatives au dépôt de ce dossier FISAC, notamment de le transmettre à Annemasse agglo, qui assurera le dépôt de ce dossier en Préfecture de Haute-Savoie au nom de la commune,
- **charge** Monsieur le Maire de mettre en œuvre les procédures relatives à l'établissement d'une future convention avec les différents partenaires de ce dossier.

SERVITUDES DE PASSAGE ET CESSIONS DE TERRAIN – « CHÂTILLON »

Dans le cadre de la réalisation de 8 logements PSLA (location – accession) au lieu dit « les Vignes de Châtillon » par l'OPAC de la Haute-Savoie, il est nécessaire de prévoir des servitudes de passage et des cessions de terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les servitudes de passage entre l'OPAC de la Haute-Savoie et la Commune d'Etrembières décrites ci-dessus,
- **approuve** les cessions à titre gratuit par l'OPAC de la Haute-Savoie à la Commune d'Etrembières des bandes de terrain décrites ci-dessus,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces cessions de terrain et de ces servitudes de passage.

**AUTORISATION POUR DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article	Tiers	Objet	Montant T.T.C.
2145-106	CLAPASSON	Terrassement – « Cascade »	44 260,37 €
2145-106	DECORTES	Bungalows – « Cascade »	19 826,09 €
2145-106	JACQUET	Clôture – « Cascade »	11 018,75 €
2145-106	ERDF	Electricité – « Cascade »	1 000,98 €
21568-208	MAT~SEC	Extincteur Bibliothèque	102,26 €
2158-208	ANNEMASSE AGGLO	Conteneurs à poubelle	266,73 €
2183-208	MAXESSLAND	Disque externe – Serveur Mairie	114,90 €
2184-208	HEPHAÏSTOS	Mobilier pour enfant handicapé – Groupe Scolaire	745,11 €
2318-106	BETECH	Essais d'infiltration – « Place du Village »	911,62 €
		TOTAL	78 246,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement exposées ci-dessus, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2009.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque étant gérée par des bénévoles, il propose que les déplacements de ces personnes, dans le cadre de leur mission pour le bon fonctionnement de la bibliothèque, soient pris en charge par la Commune, et remboursés sur les bases du décret visé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de rembourser les frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque conformément au décret n° 90-437 du 28 mai 1990, et dont les bases sont fixées par arrêté ministériel,
- **précise** que ces frais de déplacement seront remboursés sur présentation d'un ordre de mission établi par Monsieur le Maire.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DES PLAQUETTES D'INFORMATION MUNICIPALE

Suite à une négociation complémentaire avec les deux structures, sur la base des prestations suivantes : prise en charge annuelle du BIME, de 30 ou 32 pages, et des 3 FIME, de 12 ou 16 pages, sur papier recyclé, en quadrichromie, avec édition de 1.500 exemplaires de chaque tirage, les propositions respectives de chaque société sont :

- la société ALISCOM fixe sa prestation à 2.180 € HT. par an, et garantit ce montant pour 3 ans,
- la société CGEO propose sa participation à 2.210 € H.T. par FIME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de retenir la proposition de la société ALISCOM pour la réalisation des plaquettes d'information municipale,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la société ALISCOM pour une durée de 3 ans, au tarif de 2.180 € H.T. par an.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Etant donné le déménagement des Services Techniques dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, il est proposé de signer une nouvelle convention, avec la mise à disposition d'un emplacement de parking et d'un espace de rangement dans les nouveaux locaux, pour une durée d'un an à compter du 01 mars 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la convention de mise à disposition au Syndicat Mixte du Salève d'un emplacement de parking et d'un espace dans le nouveau centre technique, pour une durée d'un an, après accord de la Communauté d'Agglomération,
- **autorise** le Maire à signer cette nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES

*** Modification d'un poste au service administratif**

Au vu de l'accroissement des tâches au niveau du service financier, notamment le budget, la gestion et le suivi de l'inventaire du patrimoine communal, la mise en place et le suivi de la comptabilité analytique, il est proposé de créer un poste de rédacteur territorial, et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, avec effet au 01 mars 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **supprime** un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01 mars 2009,
- **crée** un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01 mars 2009.

*** Convention de groupement de commandes avec le SELEQ 74 - Aménagement de la place du village à Bois Salève**

Le groupement de commandes a pour but de permettre le lancement d'une consultation unique pour l'ensemble des prestations énumérées par la convention, ainsi que le choix des prestataires ou des groupements, qui assureront les prestations distinctes organisées selon les lots suivants :

- Lot n° 1 : « Terrassement – Génie civil – Fouilles en tranchées – Canalisation réseaux secs », signé par le coordonnateur, mais géré pour partie par la Commune d'Etrembières et pour partie par le SELEQ 74,
- Lot n° 2 : « Génie électrique et superstructure éclairage public », sous maîtrise d'ouvrage du SELEQ 74.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de convention de groupement de commandes avec le SELEQ 74 pour l'aménagement de la place du village à Bois Salève,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention,
- **désigne** Monsieur le Maire comme membre titulaire de la Commune d'Etrembières à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, ainsi que Monsieur Didier BAUD comme son suppléant.

*** Informations de la Commission « Culture »**

Monsieur TONOLI rappelle qu'une représentation théâtrale aura lieu le samedi 07 mars 2009 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes, et sollicite l'aide des élus pour distribuer les affiches et affichettes pour la promotion de cette animation.

Par ailleurs, il invite le Conseil Municipal à une visite exceptionnelle des installations du jet d'eau de Genève, le samedi 06 juin 2009.

*** Informations de la Commission « Logement »**

Monsieur BOSSON annonce que deux familles se sont désistées pour l'accession à la propriété dans la 2^e tranche du programme de « Châtillon ».

Il est proposé de relancer les divers candidats qui n'avaient pas été retenus lors de la première sélection.

*** Informations sur le Syndicat Mixte du Salève**

Madame CARRIER indique que le Syndicat Mixte du Salève a réalisé en 2008 des travaux sur le sentier du Pas de l'Echelle, et envisage pour l'année 2009 d'installer des panneaux pour signaler le départ du sentier, ainsi que la réalisation d'une étude pour le tour du Salève à pied.

Au niveau de la promotion touristique, un livret sur la route touristique ainsi qu'une carte Vuache / Genevois seront réalisés. Une conférence avec les usagers du Salève est également prévue.

Il est programmé l'installation de toilettes sèches à la Croisette, l'édition d'un guide « éco-citoyen du Salève », la mise en place de navettes pour rejoindre le sommet, des mesures de la Directive paysagère et de Natura 2000, d'un mémento pour les Communes. Un panneau indiquant l'arrêté de biotope sera installé dans le Salève.

Des travaux sont également prévus au niveau des alpages, ainsi que la poursuite de la réalisation des vergers communaux, dont celui d'Etrembières.

La « Fête de la Nature » aura lieu les 15 et 16 mai 2009.

Il est précisé que le Président du Syndicat Mixte du Salève est à la disposition des élus, et propose de venir les rencontrer lors d'un prochain Conseil Municipal.

Enfin, il est annoncé qu'une hausse des cotisations est prévue, passant de 7,80 € par habitant à 8,10 €. **Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, donne un avis favorable à cette augmentation de la cotisation au Syndicat Mixte du Salève.**

*** Informations sur le concours « Familles à énergie positive »**

Monsieur HUAU présente les premiers résultats du concours, au niveau européen. Il apparaît que l'objectif était fixé à une baisse de 8 % , et qu'Etrembières affiche une baisse de 13 %, plaçant ainsi la Commune en 5^e position.

Il est précisé que 193 familles participent à ce concours en Haute-Savoie.

Par ailleurs, il est regretté le fait qu'un seul participant d'Etrembières était présent à la dernière réunion.

*** Informations sur le SELEQ 74**

Monsieur HUAU annonce que le SELEQ 74 a comme projet la mise en place des certificats « blancs », d'économie d'énergie, qui seraient attribués aux collectivités pour leurs actions en matière d'économie d'énergie, et leur rapporteraient des « points » (2 centimes d'€ par kWh). Les petites communes ne pouvant pas utiliser ces « gains », le SELEQ 74 propose de les récupérer, afin de les valoriser sur le Département.

Par ailleurs, il est indiqué que le congrès national des syndicats d'électricité aura lieu cette année à Annecy, avec une nouvelle signalétique.

Une nouvelle brochure et un CD-Rom sont également disponibles pour présenter les actions en matière d'économie d'énergie. Ces supports pourront être utilisés dans un article de la prochaine FIME, et un concours a été lancé dans les écoles du Département sur le thème du développement durable.

Le SELEQ 74 a annoncé qu'il souhaitait aider les communes qui n'ont pas encore le haut débit sur leur territoire, et a donné un avis favorable aux rapports sur l'électricité et le gaz, établis par ErDf et GrDF. Il a aussi apporté son soutien à Annecy pour sa candidature aux Jeux Olympiques d'hiver de 2018.

*** Informations diverses**

- Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la participation de la Commune à une succession au niveau du giratoire sur la RD1206, où 6 ayants droits sur les 9 héritiers souhaitent vendre leurs parts à la Commune, les 3 autres personnes envisageraient de racheter les parts de ces 6 ayants droits.
- Monsieur le Maire annonce que dans l'affaire du squat par une trentaine de roumains d'une maison appartenant à la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons sur la Commune, plusieurs courriers ont été adressés à Monsieur le Préfet pour solliciter leur

expulsion. La réponse est arrivée ce jour, et indique qu'une intervention des forces de police n'est pas envisageable avant un délai d'un mois.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service intranet est maintenant disponible sur le site internet de la Commune. Ceci permettra aux élus de prendre connaissance d'un large panel de documents rédigés par les services communaux (comptes-rendus des Commissions, des réunions...), ainsi que par la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons.
- Monsieur le Maire signale que dans le cadre du projet d'implantation de Décathlon dans la ZAC des Bois d'Arve, une visite du site "Oxylane / A fonds la forme" de Décathlon à Bouc Bel Air est programmée la journée du mercredi 08 avril 2009.

La séance est levée à 21 h.

Le Secrétaire de séance